



CE QUE DIT LA REGLEMENTATION...

La réglementation (code du travail) n'impose pas la fourniture d'armoire séchante en tant que tel.

La CRAMIF dans sa note technique NT27 DTE203 recommande cet équipement. En Ile de France, il est donc fortement recommandé.

- moyens de séchage des équipements de travail (vêtements, chaussures, bottes, gants, casques) par chauffage et aération,

L'OPPBTP conseille également pour améliorer la qualité de vie le recours à des systèmes de séchage des vêtements de travail.

Bouygues Construction, de son côté a imposé dans son standard depuis plusieurs années, la systématisation des armoires séchantes collectives. Cette exigence interne a été rappelée lors du comité de validation matériel DG du 30/11/2022

- Bungalows vestiaires : confirmation du standard avec des armoires séchantes **collectives** VS individuelles.

Cette position est le fruit de plusieurs années de tests, retour d'expérience, positionnement des CHSCTS et représentant du personnel : *Avis CHSCT BZ 2014, Avis CHSCT HAR 2017, REX CPI ALTO 2017, REX HAS TORCY 2017*



ANALYSE ET ACTIONS BYCN :

Les points saillants des avis CHSCT et REX qui ont orientés le choix de l'armoire collective contre celle individuelle :

- **Avantage du temps de séchage** : les tests réalisés avec des vêtements humides dans les deux types d'armoire prouvent un séchage plus efficace notamment sur un temps court (durant la pause du midi) dans les armoires collectives.
- **Avantage en termes d'hygiène** :
 - les armoires individuelles cadenassées ne peuvent pas être nettoyées par les agents d'entretien contrairement à celle collective nettoyée régulièrement. L'hygiène de ces compartiments humides et chauds, fermés en permanence n'est assurée que par l'utilisateur et donc très variable selon les personnes.
 - les 2 compartiments, de l'armoire séchante individuelle sont utilisés sans distinction. Des serviettes sont mises à sécher là où sont entreposés les vêtements de travail la nuit. L'armoire collective permet plus facilement cette ségrégation vêtements de ville/vêtements de travail
- **Avantage en termes de risques incendie**: dans les armoires individuelles, il est interdit d'entreposer des vêtements contre les éléments de chauffe. Nous avons plusieurs fois constaté, en demandant aux utilisateurs d'ouvrir leurs armoires, des combinaisons jetables, inflammables, ou d'autres types de vêtements entreposés contre les grilles de ventilation, générant un risque de départ de feu. A également été constatée la présence de produits inflammables (briquet, vaporisateur type déo...) interdits par la notice d'utilisation des armoires individuelles

Pour ces raisons pratiques, d'hygiène et risque incendie, les membres des CSSCT n'ont pas souhaité donner suite à l'utilisation de ces armoires séchantes individuelles au profit de la collective.

Caractéristiques techniques détaillées



Capacité 10 personnes



Mise en marche par interrupteur



Tubes chauffants pour chaussures



Utilisation : En milieu sec et clos

Caractéristiques : Penderie équipée d'un système d'air chaud ventilé, elle permet de sécher simultanément, vêtements de travail, paires de chaussures et gants pour 10 personnes. Elle se compose en partie haute d'une penderie fermée (L1310 mm) pour le séchage des vestes et, en option, d'un support pour les gants.

En partie basse, 1 séchage ouvert sur 2 niveaux de 10 supports pour les chaussures. Elle est équipée de 2 moteurs électriques, 2 poignées de transport, d'une tringle porte cintres, et de 4 vérins de mise à niveau.

Dimension: L1550 x P500 x H1970 mm - 95 kg

Matériaux : Corps en tôle d'acier galvanisé 12/10me, fond 8/10me. Rideaux PVC translucide.

Puissance : 1600 W-1.6kWh Temporisation : fixe 4 heures Température de séchage : ~ 43°